

# Le nouvel examen du code, c'est maintenant !

Resté inchangé depuis 1998, l'Examen théorique général (ETG) ou examen du code de la route 2.0 sera effectif à compter du 2 mai. Dépoussiéré et doté de 1000 nouvelles questions plus adaptées aux comportements sur la route et aux avancées technologiques, ce nouvel examen était attendu de tous. Mais les premiers mois de sa mise en œuvre risquent d'être difficiles.

Souvenez-vous : le 29 février dernier, les auto-écoles étaient dans les rues de toutes les grandes villes de France pour manifester leur colère. Bien que favorables à une refonte de l'examen du Code de la route, elles jugeaient sa mise en œuvre trop hâtive.

## Faire face à la mortalité sur les routes...

En 2015, 1,4 millions d'élèves ont passé l'examen théorique du permis de conduire. Avec un taux de réussite de 71,5 %. Les premiers mois, les auto-écoles craignent de passer sous la barre des 50 %, le temps que les nouveaux réflexes soient acquis. Et surtout, un travail pédagogique est nécessaire pour que les élèves assimilent les connaissances.

Mais la volonté du gouvernement était d'aller vite. « *Pour des raisons financières déjà, car des contrats étaient engagés avec des opérateurs agréés privés* », assure Philippe Malpiece, secrétaire général du CNPA, Education routière. Mais aussi pour faire face à la hausse de la mortalité sur les routes : 3 464 personnes sont mortes sur les routes françaises en 2015, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2014. Et les derniers chiffres ne sont pas plus encourageants, février 2016 affichant le sombre bilan d'une hausse de 8,4 % de la mortalité par rapport à février 2015. Et le premier objectif de ce nouvel examen est bien celui-là : lutter contre l'insécurité routière à travers une pédagogie et un enseignement adapté aux nouveaux modes de comportement sur les routes. Et cette fois, on y est. A partir du 2 mai, tous les élèves passeront l'examen du code 2.0.

« *Les questions ont été revues et réalisées au moyen de techniques actuelles (nouveaux visuels au format 34/9, images numériques, vidéos). Elles font notamment une part plus grande aux comportements adaptés, à la perception des risques sur la route et à l'auto-évaluation par le conducteur de ses capacités. Il a été veillé à ce qu'elles ne comportent aucun piège* », précise-t-on à la Sécurité routière.

## Le permis en 45 jours, contre 98 aujourd'hui

Reprenons point par point. Les techniques actuelles ? Terminés les boîtiers d'un autre temps face à des diapos old-school ! Désormais, l'examen se fera à titre individuel, devant un ordinateur ou une tablette. Bien plus en phase avec les nouvelles habitudes des jeunes, qu'ils soient geeks ou non ! Une nouvelle mise en œuvre qui induit une autre grande nouveauté : la privatisation de l'examen. Désormais, des centres privés agréés pourront – à compter du 1er juin – faire passer l'ETG. De 98

jours actuellement pour pouvoir obtenir le fameux papier rose, on devrait passer à 45 jours (à l'exception de l'Île-de-France). S'il est toujours possible de passer son code en centre d'examen, terminés les quotas attribués à chaque auto-école. « *Nous devrions ainsi libérer 150 000 places à l'année, ce n'est pas neutre* », ajoute Philippe Malpiece.

## Pour une meilleure auto-évaluation

Deuxième point : les comportements adaptés et la perception des risques. Dans un objectif de prévention, la Sécurité routière a souhaité alerter les futurs jeunes conducteurs sur l'évolution des comportements et le partage de la route.

## Un examen désormais payant

L'examen se fera désormais sur une nouvelle base de 1 000 questions (versus 638 auparavant), réparties en 10 nouveaux thèmes organisés en neuf familles. A noter enfin qu'à compter du 1er juin, s'inscrire à l'examen sera payant, moyennant 30 €. Qu'on le passe en centre d'examen ou chez un opérateur privé. Une raison supplémentaire de bien s'y préparer...

Pour aller plus loin :

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

[www.cnpa.fr](http://www.cnpa.fr)

© Fotolia